



autoecole.parclayet@gmail.com

04 93 31 28 91

150 rue Desjobert
06700
St Laurent du var

autoecole-parclayet.com

Agrément : 0100606880Siret : 7514141587800014



AUTO ECOLE
PARC
LAYET
DEPUIS 1983



CONDUITE MOTO

06700
St Laurent du var
04 93 31 28 91

Comment se passe cette formation ?

VOUS VALIDEZ VOTRE INSCRIPTION :

Si vous le désirez, vous pourrez prendre

- ▷ 2h de plateau avant votre inscription afin d'évaluer votre niveau.

LA FORMATION SE DÉROULE COMME SUIV :

- ▷ Signature du contrat.

Vous continuez avec le code de la route :

- ▷ Vos résultats sont enregistrés et nous pouvons donc suivre votre progression et vous guider jusqu'à l'obtention de votre examen.

ENFIN VOUS TERMINEZ PAR LA CONDUITE :

- ▷ Vous commencez par le plateau où vous apprendrez la maîtrise de la machine.
- ▷ Une fois toutes ces compétences acquises vous passez votre examen plateau.
- ▷ Ensuite, les leçons en circulation. C'est à ce moment-là que vous apprenez à vous comporter en tant que motard sur la route.
- ▷ Une fois toutes ces compétences acquises vous êtes prêt(e) à conduire seul(e) sur la route et à passer votre examen.

Équipement obligatoire

- ▶ Un motard ce doit d'être correctement équipé pour sa protection il vous faudra donc
- ▶ Un casque homologué avec des bandes réfléchissantes
- ▶ Une paire de gants homologués
- ▶ Une veste de moto
- ▶ Des chaussures montantes
- ▶ Un jean

Quels papiers vous faut-il ?

- ▷ Photos d'identité + signature dématérialisé « ants »
- ▷ Carte identité ou carte de séjour
- ▷ Recensement
- ▷ Permis de conduire
- ▷ Justificatif de domicile
- ▷ Attestation d'hébergement

Pour les mineurs :

- ▷ Photocopie de la carte d'identité du parent signataire
- ▷ + Livret famille si nom différent

Quel sont vos horaires ?

POUR LE CODE :

24h/24 avec internet

Du lundi au samedi de 10h à 12h

et du lundi au vendredi de 15h à 19h

- Les cours avec monitrice :

Lundi 18h

mardi 11h et 19h

mercredi 15h

jeudi 19h

vendredi 11h et 18h

samedi 11h

POUR LES LEÇONS DE CONDUITE :

Du lundi au vendredi de 7h à 12h
et de 13h à 20h.

Le samedi de 7h à 14h.

Quelle moto après l'obtention du permis ?

Pendant deux ans vous devrez conduire une moto bridée à 47,5 chevaux dont la puissance maximale n'excède pas le double de la bride soit 95 chevaux. Au bout de deux ans vous pourrez faire une formation pour passer au permis A qui ne vous limite plus.

Si vous passer votre permis moto à 16ans, vous êtes limité à une moto de 125 cm³

La formation à la conduite moto en quelques questions :

Formation A2/A1

| FORMATION SANS CODE | FORMATION AVEC CODE |
|-----------------------------------|---|
| | |
| 20h de conduite moto | Forfait code salle et internet valable 6 mois |
| Accompagnement examen plateau | 20h de conduite moto |
| Accompagnement examen circulation | Accompagnement examen plateau |
| | Accompagnement examen circulation |
| 720€ | 820€ |

Pour passer votre examen du code, vous devez régler 30€

Auprès de l'organisme que vous choisissez ;

Prolongement forfait code de 6 mois 80€

Perte ou non restitution de carte boitier 7€

Heure de conduite supplémentaire : 40€

Accompagnement examen supplémentaire : 60€

Tous nos prix affichés sont TTC.